22me Année — N° 4756 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES BUREAUX : RUE NEUVE, 17 Mercredi 15 Mai 1878

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS DU 14 MAI 1878
Cours à terme de 12 h 55 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour
Rente 3 0/0	73 85
Rente 5 0/0	109 65
Italien 5 0/0	72 »
Turc 5 0/0	8 60
Act. Nord d'Espagne	298 75
Gaz act. Cie Paris	1257 50
Act. Banq. de Paris Pays-Bas	1095 »
Act. Mobilier Français	156 25
Act. Lombards	148 77
Act. Autrichiens	520 »
Act. Mobilier Espagnol	590 »
Act. Suez	735 »
Act. Banque ottom	352 50
Obl. Egypt. unif	167 50
Act. Foncier France	685 »
Délégations Suez	» »
Act. Saragosse	383 75

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. Maire et H. Blum, 176, rue du Collége, à Roubaix

BOURSE DE PARIS
(Service gouvernemental)

14 Mai	
3 0/0	73 95
4 1/2	103 00
Emprunts 5 0/0	109 70
13 Mai	
3 0/0	73 80
4 1/2	103 25
Emprunts 5 0/0	109 65

14 MAI
Service particulier du Journal de Roubaix.

Actions	Banque de France	3045 00
»	Socié. géné.	455 00
»	Crédit foncier de France	695 00
»	Chemins autrichiens	520 00
»	Lyon	1048 00
»	Est	655 00
»	Ouest	715 00
»	Nord	1367 00
»	Midi	818 00
»	Suez	737 00
6 0/0	Péruvien	15 6/8
Actions	Banque ottomane (ancienne)	000 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	352 00
Londres court		25 16 00
Crédit Mobilier		157 00
Turc		8 65

DEPÊCHES COMMERCIALES
New-York, 14 mai.
Change sur Londres, 4.86 00; change sur Paris, 5,13 »/».
Valeur de l'or 100 1/2.
Café good fair, (la livre) 16 3/8.
Café good Cargoes, (la livre) 17 0/0.
Marché très ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre, 14 mai.
Ventes : 500 balles. Marché ferme.

Liverpool, 14 mai.
Ventes : 10,000 b. Marché ferme.

New-York, 14 mai.
New-York, 10 3/4.
Recettes 7,000 b.
New-Orléans low middling 76 1/2.
Savannah » » 73 1/2.

ROUBAIX, le 14 MAI 1878

Bulletin du jour

Au début de la séance d'hier, à la Chambre, après l'éloge funèbre du colonel Denfert, prononcé par le président, le ministre de l'intérieur a demandé que les funérailles du défenseur de Belfort eussent lieu aux frais de l'Etat. Cette proposition a été renvoyée à la commission du budget, dont M. Gambetta, comme il fallait s'y attendre, a été nommé président. La Chambre a ensuite validé M. Delafosse (circonscription de Vir) et validé M. Roissard du Bellet (2e circonscription de Nice.

Rien de certain sur les résultats de la première entrevue du czar et du comte Schouvaloff. Tout se borne à des indications télégraphiques qui ont le caractère de simples conjectures. L'impression, écrit-on de Vienne, qui semble gagner du terrain en ce moment, est que, si le comte Schouvaloff montre clairement que les points de vue de la Russie et de l'Angleterre peuvent être conciliés, la première de ces deux puissances cessera de faire opposition à la demande relative à la soumission au congrès du traité de San-Stéfano.

On télégraphie également de Vienne au *Standard* : « Le gouvernement russe a informé les puissances qu'il a l'intention de leur communiquer immédiatement les résolutions définitives qu'il prendra à la suite de ses négociations avec le cabinet de Saint-James. En même temps, il demandera aux puissances leurs bons offices pour faire disparaître les difficultés qui pourraient s'opposer encore à une solution pacifique. »

Nous en sommes donc encore aux déclarations beaucoup plus concluantes que celles de l'Agence russe que nous avons reproduites.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 13 mai 1878

Présidence de M. J. Grévy.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le président dit que la Chambre des députés a fait une grande perte : M. le colonel Denfert, que la maladie tenait depuis quelque temps éloigné de ses séances, a succombé presque subitement dans la soirée de samedi dernier.

La nouvelle de cette mort a fait éclater de toutes parts une douloureuse émotion.

Le nom du colonel Denfert est cher à tous les cœurs français (Très bien ! très bien !) Il est attaché glorieusement à la guerre de 1870 ; la défense à la fois savante et héroïque de Belfort est une des pages de notre histoire. (Très bien ! très bien !)

C'est elle qui a permis de sauver ce dernier boulevard de la France sur sa frontière de l'Est, service inestimable que la France n'oubliera jamais et qui rendra impérissable la mémoire du colonel Denfert. (Applaudissements.)

Pour acquitter la dette du pays, Paris avait envoyé le colonel Denfert siéger à la Chambre, et celle-ci, s'inspirant des mêmes sentiments, lui avait confié les fonctions de questeur.

M. Jules Grévy rend hommage au colonel Denfert. Il dit que la mort de cet officier est un deuil pour la France et pour la République.

Les obsèques auront lieu demain mardi à onze heures dans l'église protestante de Versailles.

M. Cantagrel dépose le rapport sur l'élection de M. Soye dans la 1re circonscription de Vervins et conclut à la invalidation ; sur la demande de M. Leprovost de Lannay, qui annonce l'intention de contester l'élection, la discussion est mise à la suite de l'ordre du jour.

M. le ministre de l'intérieur dépose un projet de loi relatif à la réorganisation de la caisse des chemins vicinaux et demande la déclaration d'urgence.

M. le ministre insiste sur l'utilité qu'il y aurait à voter ce projet avant la séparation de la Chambre.

M. Giraud rappelle qu'il a déposé une proposition de loi analogue et demande la jonction des deux projets ; la question est grave. Elle demande une délibération approfondie

L'orateur se prononce contre l'urgence.

La chambre met à l'ordre du jour de lundi le projet de loi relatif aux sous-officiers.

L'élection de Dax, contestée par M. Baudry d'Asson, est également mise à la suite de l'ordre du jour.

M. Louis Legrand appelle l'attention du ministre de l'instruction publique sur l'état de l'enseignement dans les facultés des lettres. Il dit qu'il faut obliger les élèves des écoles de droit à se faire inscrire à deux cours de la faculté des lettres.

M. le sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique répond qu'il sera donné satisfaction au désir qui vient d'être exprimé.

La Chambre discute l'élection de M. Delafosse à Vire (Calvados).

Les conclusions du bureau tendent à l'invalidation.

M. Delafosse défend son élection.

M. Lesguillon, rapporteur, soutient les conclusions du bureau, qui sont adoptées après le rejet d'une demande d'enquête préalable, par 318 voix contre 157 sur 475 votants.

M. Louis Blanc dépose une proposition de loi tendant à l'abolition de la peine de mort.

La Chambre discute ensuite l'élection de M. Boyssard du Bellet à Nice, dont le bureau propose la validation.

M. Malté combat l'élection.

M. Brisson remplace M. J. Grévy au fauteuil de la présidence.

M. Lockroy demande que l'on applique l'article 257 du régiement militaire et que l'on donne le nom de Denfert à un des ouvrages qui défendent Belfort. (Applaudissements à gauche).

M. de Marcère prend acte de la demande de M. Lockroy, au nom du ministre de la guerre.

Le rapporteur de l'élection de M. Boyssard du Bellet répond à M. Malté.

Le ministre de l'intérieur dépose un projet de loi portant que les funérailles du colonel Denfert auront lieu aux frais de l'Etat. (Applaudissements au centre et à gauche)

L'urgence du projet de loi est déclarée à l'unanimité.

Le rapporteur de l'élection de M. Boyssard du Bellet termine son discours, et M. Lockroy réplique en demandant l'ajournement jusqu'à ce que la délégation de la commission d'enquête envoyée dans les Alpes-Maritimes ait présenté son rapport.

Un scrutin est ouvert sur l'ajournement.

L'ajournement est rejeté par 235 voix contre 193.

Un scrutin est ensuite ouvert sur l'élection.

M. Brisson annonce que les obsèques du colonel Denfert auront lieu demain à onze heures.

L'élection de M. Boyssart est validée par 250 voix contre 157, et le dossier est renvoyé à la commission d'enquête.

La séance est levée à 5 h. 30.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 13 mai.

On sait que M. de Marcère n'est pas entièrement d'accord avec les députés de la Seine sur la question d'extension des pouvoirs du Conseil général de ce département, extension qui le ferait rentrer dans le droit commun. Les opportunistes voudraient éviter un conflit, si léger fût-il, entre leurs collègues et le ministre de l'intérieur que, du reste, ils entendraient soutenir dans la circonstance. L'intention de ce groupe, qui mène, en fait, la majorité, serait d'accorder la prise en considération au projet; en conséquence, la commission d'initiative présentera un rapport favorable, qui sera adopté sans débat, mais on s'arrangera pour que la commission chargée d'examiner l'affaire au fond, apporte à la proposition de loi toutes les modifications réclamées par le ministre. C'est, dit-on, M. Gambetta qui mène cette campagne dans ses moindres détails, comme c'est lui, du reste, qui a soufflé à M. de Marcère ses diverses objections. M. Gambetta ne tient pas, dans l'intérêt de sa propre influence, à voir le Conseil général de la Seine prendre trop d'importance et jouer le rôle d'un parlement au petit pied.

Un nouveau mouvement dans le personnel des finances est annoncé comme imminent. Une recette générale serait pourvue, entre autres, d'un nouveau titulaire.

On avait annoncé la publication d'une lettre du duc d'Aumale sur l'incident de Belfort; puis, on avait dit que la lettre ne pouvait paraître, faute de l'autorisation ministérielle nécessaire au prince comme à tout officier en activité.

Les amis du duc d'Aumale démentent énergiquement toutes ces rumeurs.

Un groupe de catholiques préparerait, à ce qu'on assure, la publication d'un nouvel organe qui paraîtrait simultanément en six langues et serait répandu de cette façon dans presque toute l'Europe.

On assure que pour se conformer au courant actuel, l'Académie française aurait décidé *in petto*, de réserver ses prochains fauteuils à MM. Renan et Taine.

Le gérant des *Droits de l'Homme* est de nouveau cité devant le juge d'instruction.

Le salon des œuvres a inauguré, dans sa dernière séance, la brillante série des communications que doivent y apporter des hôtes chrétiens, venant de toutes les parties du monde, à l'occasion de l'Exposition universelle. M. Victor Brandts, docteur de l'Université Catholique de Louvain, a fait connaître à l'Assemblée, l'état des lettres en Belgique, depuis le commencement de ce siècle, jusqu'à l'heure présente. Rien de plus intéressant et de plus instructif que cette classification des écoles philosophiques, et que le tableau des luttes soutenues dans ce pays par les défenseurs de la religion entre les libres-penseurs, de la morale et de la politique, luttes qui, avec la grâce de Dieu, se sont terminées par un triomphe. Un échange de réflexions a suivi cette communication, et nous avons remarqué parmi les interlocuteurs de cette conversation à haute voix, M. Claudio Jeannet, professeur d'économie politique à l'université de Paris; M. Marius Sépet, de l'Ecole des Chartes; M. Audley, du *Correspondant*; M. A.-M. Anicet Digard, M. Le Nordez, chanoine de Ste-Geneviève, etc.

La seconde partie de la séance a été occupée par M. le comte de Waziers. Il s'agissait de donner à l'auditoire une idée de l'ouvrage sur le *Sacerdoce*, que vient de publier présentement Mgr Isoard, notre auditeur de Rote, à Rome. Les remarquables études avaient d'abord été prêchées sous forme de conférences, dans l'Eglise des Carmes. M. de Waziers a rappelé avec beaucoup d'à-propos les impressions produites par l'orateur, et il a mêlé avec beaucoup d'art à son analyse de courtes et intelligentes citations. L'assistance a paru singulièrement goûter cette façon rapide et sûre de faire connaissance avec le beau travail de M. Isoard.

On m'écrit du Palais de la Bourse :

« Les affaires se restreignent d'autant plus que les nouvelles se montrent contradictoires et que les préoccupations de la politique extérieure tendent à diminuer avec les probabilités pacifiques qu'on attribue à la mission du comte de Schouwaloff.

» Les conversations remplacent les affaires, chacun s'entretenant des récents événements en Allemagne et des présentations diplomatiques dont l'ex-dictateur de la guerre à outrance est aujourd'hui le héros.

» Peu de mouvement sur les places allemandes.

» Les cotes anglaises maintiennent les consolidés en grande fermeté.

» En dehors de la presque nullité des affaires, nous ne trouvons à signaler aucun bruit politique ou financier de la moindre importance.

De Saint Chéron.

(Autre correspondance)

Paris, 13 mai 1878.

Si les gauches ont leurs raisons pour exclure la minorité de la commission du budget, elles avaient au moins eu jusqu'à aujourd'hui la pudeur de ne pas les faire connaître. *Sic volo sic jubeo, sit pro ratione voluntas*, tenait lieu d'explication. Mais elles avaient compté sans la *Marseillaise* qui, en véritable enfant terrible, nous apprend que sous le régime actuel, il ne doit y avoir place dans les conseils du Parlement comme dans ceux du gouvernement, que pour les républicains.

Vainement, fait-on observer que les droits de tous les députés sont égaux et qu'on ne saurait les diminuer, même indirectement, sans attenter au suffrage universel; vainement, dira-t-on, que les précédents sous tous les régimes, sont favorables à l'administration des membres de la minorité dans toutes les commissions parlementaires, que ces précédents appartiennent même à l'histoire de la présente Chambre, enfin que toutes les opinions sont sauvegardées par suite de la clause de révision, la *Marseillaise* n'en démord pas. Pour elle, tous les membres de la Chambre placés en dehors de la majorité ne peuvent être que des factieux ou des conspirateurs, et ils doivent être traités en conséquence.

Vous serez peut-être curieux d'apprendre pourquoi cette doctrine nouvelle à l'endroit des minorités, alors que sous l'Empire les républicains en professaient une diamétralement opposée. La réponse de la *Marseillaise* est bien simple : « L'Empire, dit-elle, comme, du reste, tous les régimes monarchiques, était une violation permanente des droits imprescriptibles et aliénables de l'homme et du citoyen. On ne pouvait discuter avec lui... Contre une semblable institution, l'insurrection morale ou armée, suivant les cas et les circonstances, était l'unique devoir de tout citoyen vraiment digne de ce nom. La République, au contraire, garantissant à chacun des membres de la Société, le libre exercice de ses droits, leur impose, par le fait même, de n'user que des moyens pacifiques et légaux pour faire triompher leurs doctrines

Mais, remarquerez-vous, ces arguments tendent précisément à établir que c'est surtout en République qu'existe le droit des minorités parlementaires. Je suis de votre avis, mais que voulez-vous, je ne puis cependant faire raisonner la feuille intransigeante autrement qu'elle ne le fait. C'est, du reste, le propre des situations injustes de ne pouvoir être expliquées que par l'absurdité. Aussi, faut-il espérer, dans l'intérêt des gauches, que ce n'est pas là leur dernier mot, et que par quelques-uns de leurs organes accrédités, elles daigneront informer le public des graves motifs qui ont pu, en les faisant mentir à leurs principes, leur faire sacrifier le droit des minorités lors de l'élection dernière des membres de la commission du budget.

Les sénateurs aussi bien que les députés qui se sont rendus le mois dernier dans leurs départements à l'occasion de la session des conseils généraux, ont été très-interrogés par les électeurs au sujet de l'époque à laquelle aurait lieu le renouvellement triennal du Sénat. Serait ce à la fin de 1878 ou au commencement de 1879 ? Dans l'impossibilité de répondre d'une manière précise à cette question, il ont ajourné leurs renseignements à leur retour après la session du printemps. Ceci explique pourquoi les membres de la majorité de la Chambre ont déjà, par leurs journaux, insisté sur ce fait que, malgré le texte formel de la Constitution, il convenait de fixer le renouvellement dont il s'agit à la fin de décembre, pour que le Sénat fût au complet dès la seconde semaine de janvier prochain, au moment où commence la session de 1879.

Cependant, le Gouvernement n'a encore rien décidé sur ce point, et l'on croit savoir au Sénat qu'il ne tranchera rien par lui même, d'abord parce que

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 15 Mai 1878.

— 85 —

LA

CIRCASSIENNE

PAR LOUIS ENAULT

LXXXXII

(SUITE)

— J'ai presque toujours du courage, dit Rahel ; mais j'avoue que parfois ma confiance est ébranlée.

— Non la mienne ! dit l'esclave avec fermeté. Si le Juif a tenu sa parole, pourquoi la chrétienne qui t'aime tant manquerait-elle à la sienne ?

— Que Dieu t'entende ! dit Rahel, qui ferma ses beaux yeux, et dont la pensée s'éleva, dans une courte prière, jusqu'à ce Dieu dont elle ne prononçait jamais le nom qu'avec amour.

LXXXXIII

Après cinq jours d'une navigation heureuse, sur les plus belles mers, et, souvent, en face des plus beaux rivages du monde, le navire s'arrêta devant un petit port, qui n'avait point assez d'eau pour le laisser entrer, mais où il fut bientôt accosté par de nombreuses embarcations, parties de terre pour venir à sa rencontre.

Le pacha, qui, pendant toute la traversée, ne s'était pas approché une seule fois de son harem, comme s'il eût été inviolable et sacré pour lui comme pour le reste des passagers, surveilla le transbordement avec une minutieuse attention, et comme le capitaine qui n'abandonne, dans un naufrage, son navire que le dernier, il ne quitta le pont du paquebot qu'après que tous les siens en furent descendus.

Il était tard, et la nuit vient vite dans ces régions orientales, où les astres semblent avoir des mouvements plus rapides que chez nous. Rahel ne put donc rien découvrir du pays où elle arrivait. Mais, à la lueur des torches de résine que portaient une vingtaine d'hommes, attendant le pacha au rivage, elle put voir un piquet de soldats, l'arme au pied, qui, sous la direction d'un lieutenant, le conduisit jusqu'à la vaste maison située hors des murs, mais à une très-petite distance de la ville où l'on venait de débarquer.

Tout cet appareil indiquait clairement à la jeune fille que l'homme à qui elle appartenait maintenant était un personnage important dans l'empire, et que son pouvoir égalait pour le moins sa fortune.

Une telle découverte n'était guère de nature à rassurer la jeune Circassienne. Aussi ce fut une véritable angoisse qui étreignit son cœur quand Zuleïka l'eut quittée, la laissant seule dans la vaste chambre où elle devait passer la nuit.

LXXXXIV

Quand elle se réveilla le lendemain, la pure lumière d'un beau jour, pénétrant en quelque sorte jusqu'à son âme par ses yeux, lui rendit en peu de sérénité.

Malgré son courage, elle était, comme tous les êtres nerveux, sous l'empire du monde extérieur; un ciel sans nuages égayait son esprit que les ténèbres abattaient.

Elle courut à sa fenêtre. Un vaste jardin, plein de verdure et de fleurs, entourait sa maison ; un peu plus loin ses yeux rencontraient les murailles de la ville qui lui parut grande, avec ses maisons, entourées de vergers, vastes comme des parcs, — au delà, comme limite de l'horizon, la mer — la mer immense...

— Où suis-je? se demanda Rahel, qui fut bien obligée de s'avouer à elle-même qu'elle était incapable de répondre à cette question.

A ce moment, Zuléïka entra chez elle, apportant des habits de voyage qu'Aïssa la priait de revêtir.

— Sais-tu, toi, le nom de cette ville ? lui demanda Rahel.

— On ne l'a pas dit devant moi, et je n'y suis encore jamais venue, répondit l'esclave. Mais il faut t'habiller, car nous allons repartir ! On nous dira tout cela en route.

— Et nous allons ?

— Où il leur plaira; mais ils n'ont pas encore jugé à propos de nous en instruire...

— Oh ! l'esclave ! murmura la Circassienne, être la fille d'un homme libre... et servir !

— Qu'as-tu, maîtresse ? demanda Zuléïka dont le regard suivait tous les mouvements de ce beau visage, expressif et mobile.

— Rien !... Mais dis-moi, a-t-on vu le pacha ?

— Pas moi, mais il est déjà venu beaucoup d'hommes de la ville, qu'il a reçus dans le selamlick.

Rahel s'habilla; prit dans sa chambre un léger repas qui lui fut apporté par Zuléïka, et vers les huit heures, fut appelée par Aïssa, qui la pria de descendre dans la cour.

Elle y trouva une foule brillante et bruyante de moukres (1) de saïs (2) et de cawas (3). Les serviteurs du pacha tenaient en main des chevaux de race, richement caparaçonnés, et des mules à la fois paisibles et vigoureuses. Des Arabes aux jambes et aux bras nus arrangeaient les bagages sur le dos de chameaux robustes.

Une escorte de cavaliers, appartenant à l'armée régulière, déjà en selle, n'attendait plus qu'un ordre pour se mettre en route. Un grand esclave noir, vêtu avec la recherche et la magnificence si chères aux hommes de sa race, que Rahel n'avait jamais vu dans le conak de Constantinople, mais qui semblait occuper une place élevée dans la hiérarchie des serviteurs du pacha, indiquait à chacun la monture qui lui était destinée.

Il offrit à la Circassienne une jument du Nedji, aux formes élégantes, aux souples mouvements, et dont la peau de satin avait les vifs et doux reflets de la fleur du pêcher. Naturellement gracieuse, la fille d'Yacoub faisait tout avec grâce : elle parut charmante à tout le monde, sur la cavale docile et bien en main, qui semblait fière de son léger mais précieux fardeau.

Enfin, ce Louis XIV oriental, qui sans doute n'aimait pas à attendre, ne se montra sur le seuil que quand tout le monde se trouva prêt. Deux saïs lui amenèrent un étalon superbe, fils des buveurs d'air de l'Yémen, dont la robe, du plus pur alezan, avait sous le soleil les vifs et chatoyants reflets de l'or fauve.

L'on put voir bientôt que le pacha maniait ce superbe animal avec une souveraine aisance et un tact parfait. En abordant la terre d'Asie, il avait quitté le costume étriqué et mesquin des Turcs de la réforme, tel qu'on le porte à Constantinople, près du sultan, qui en donne le mauvais exemple, et il avait jeté sur ses épaules, par-dessus la veste largement échancrée au col, le machlah (1) arabe, aux larges raies, alternativement blanches et fauves

Il portait pour coiffure le Kouffeh aux couleurs éclatantes, retenu sur son front par une corde en poil de chameau, et flottant librement par derrière jusqu'au milieu des reins. Des armes à la poignée brillante étincelaient à sa ceinture, et fièrement campé sur sa selle de velours pourpre, où l'or se relevait en bosse aux étriers larges et courts, au trousquin remontant, au pommeau élevé, il avait le grand air et la haute mine d'un chef de tribu.

Sur un signe de sa main, la caravane se mit en marche, précédée par six cavaliers, montés sur des chevaux magnifiques, et qui sentaient battre et entendaient sonner sur leurs épaules le long fusil, au canon cercle d'argent, niellé à Damas, à la crosse incrustée de nacre.

Six semblables aux premiers, fermaient la marche, et vingt autres éclairaient les flancs de la colonne, en se livrant à des fantasias pittoresques.

Le pacha marchait au pas, calme et majestueux, ainsi qu'il convient aux princes, ayant à sa droite Rahel qu'il couvait d'un regard à la fois protecteur et jaloux. Il lui parlait peu, mais il était aisé de voir qu'il entourait de soins et d'hommages cette belle conquête, et qu'il la ramenait avec orgueil dans ses Etats.

(à suivre.)

1. Le *moukre* est le groom turc et arabe.
2. Palefreniers.
3. Gardes d'honneur des personnages officiels.

1. Espèce de manteau dont se servent les Arabes.